



RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DES ÎLES DE L'ESTUAIRE



Réserve nationale de faune des Îles-de-l'Estuaire

Pourquoi la réserve des Îles de l'Estuaire est-elle si particulière?

La réserve nationale de faune (RNF) des Îles de l'Estuaire a été créée en 1986 afin de protéger des sites de nidification importants pour les oiseaux migrateurs, notamment les oiseaux marins coloniaux et en particulier l'Eider à duvet. Elle comprend une dizaine d'îles ou parties d'îles d'une superficie totale de 404 hectares réparties sur environ 120 kilomètres dans les eaux salées de l'estuaire du Saint-Laurent, entre Kamouraska et Rimouski (Le Bic). Ces îles rocheuses sont couvertes de végétation herbacée et de forêts dominées par le sapin et l'épinette. La réserve présente les caractéristiques suivantes :

- elle abrite d'importantes colonies d'oiseaux marins, tels que l'**Eider à duvet**, le **Petit Pingouin** et la **Mouette tridactyle**;
- elle accueille environ 10 000 couples d'**Eiders à duvet** qui forment l'une des plus

importantes colonies de cette espèce en Amérique du Nord;

- elle est fréquentée par des espèces en péril comme le **Faucon pèlerin**.

Cette aire protégée subit diverses perturbations naturelles telles que des épidémies ponctuelles d'une maladie touchant l'Eider à duvet. La réserve est également exposée à des risques de déversements accidentels d'hydrocarbures dans le Saint-Laurent. Environnement Canada assure la protection des espèces et des habitats de ce territoire fragile et unique.

Qu'est-ce que le réseau d'aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche

et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

Que puis-je faire dans la réserve des Îles de l'Estuaire?

En raison de la fragilité des écosystèmes de la réserve, l'accès public est autorisé seulement dans une partie de l'île Le Pot du Phare à des fins de sensibilisation. Les visiteurs sont admis uniquement après la période de nidification des oiseaux marins, soit de la mi-juillet à la mi-octobre, et à condition d'utiliser le service de transport offert par Duvetnor, l'organisme autorisé par Environnement Canada. La randonnée pédestre, l'observation de la faune et de la flore ainsi que la photographie sont autorisées à des endroits désignés.



Eider à duvet



Infrastructures d'accueil au Pot du Phare

Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada – Région du Québec
Service canadien de la faune
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
1-800-668-6767
courriel : enviroinfo@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa/

Où est la réserve des Îles de l'Estuaire?



ISBN : 978-0-660-21676-8
N° de cat. : CW66-365/2014F-PDF
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informathèque d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.
Photos : © Environnement Canada Eider à duvet de J.-F. Rail, Réserve (au centre) © M. Dionne, Pot du Phare © B. Roberge, sauf le Petit Pingouin © Thinkstockphotos.ca
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2014

